N°D2026_03_27

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 12 MARS 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04/10/2022, visée en Préfecture le 14/10/2022;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour le Lavage et désinfection des dispositifs de collecte-lot n°2.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 03/03/2026;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société MINERIS PROPRETE (13250 SAINT-CHAMAS) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour le Lavage et désinfection des dispositifs de collecte lot n°2 : Lavage- désinfection de bacs roulants avec la Société MINERIS PROPRETE (13250 SAINT CHAMAS).

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant maximum de 93 000,00 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2026

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée de 36 mois à compter de sa date de notification.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du Nettoiement et Gestion des Déchets Général sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 12 mars 2026

Le Vice-président

Jérôme MAZET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

Transmis en Préfecture le : 13.03.2026
Publié ou notifié le : 13.03.2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_03_27**
Objet :	**Marché à procédure adaptée pour le Lavage et désinfection des dispositifs de collecte lot n°2 : Lavage- désinfection de bacs roulants avec la Société MINERIS PROPRETE (13250 SAINT CHAMAS).**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20260312-D2026_03_27-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260312-D2026_03_27-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4295.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260312-D2026_03_27-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2026 à 08h26min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2026 à 08h26min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2026 à 08h26min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2026 à 08h26min48s	Reçu par le MI le 2026-03-13